



Préavis N° 8 – 2012

Comptes année 2011

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente des finances s'est réunie le 5 juin dernier pour étudier le préavis N° 8-2012 – Comptes année 2011. Elle tient à remercier ici Monsieur le Syndic Gil Reichen ainsi que Monsieur Claude-Alain Chuard, chef de service, et ses collaboratrices pour la qualité des documents présentés et les explications détaillées fournies lors de l'examen de ce préavis.

En préambule, la commission des finances a pris connaissance du rapport relatif à la vérification des comptes annuels 2011 établi par la fiduciaire BDO à Lausanne et de la liste détaillée des vérifications effectuées par ces derniers. La commission a noté avec satisfaction qu'aucune remarque n'avait été formulée par les réviseurs qui ont en outre mis en évidence l'excellente qualité des informations comptables leur ayant été soumises.

### Résultats

L'appréciation de l'évolution globale des résultats de la commune est rendue difficile du fait des changements successifs apportés au système péréquatif et des bascules d'impôts en faveur ou au détriment du canton. De plus, la comptabilisation du décompte final de la péréquation sur l'exercice comptable de l'année suivante ajoute aux difficultés de comparaison des montants en jeu. Il convient de noter toutefois que l'évolution des charges péréquatives sur ces dernières années est plutôt favorable à Pully. Cette tendance devrait d'ailleurs perdurer suite à l'introduction en 2011 du nouveau système dont l'impact sera connu mi-2012.

Le résultat de l'année 2011 peut être qualifié de bon; il s'élève à CHF 7.0 mios avant attribution aux divers fonds de réserve. Il est de CHF 7.1 mios supérieur au budget incluant les crédits supplémentaires votés par le conseil et en progression de CHF 2.2 mios seulement par rapport 2010.

La progression de CHF 7.1 mios par rapport au budget s'explique principalement par le décompte final de la péréquation 2010 plus favorable que prévu et par des dépenses prévues au budget mais non réalisées dans divers services ; les revenus fiscaux sont par contre en diminution.

De manière plus détaillée, la progression par rapport au budget se présente de la manière suivante :

<b>Résultat prévu au budget yc les crédits supplémentaires</b>	<b>- CHF 0.1 mios</b>
Décompte final 2010 de la péréquation	+ CHF 4.4 mios
Non-dépenses sur biens, services et marchandises	+ CHF 3.1 mios
Non-dépenses sur les frais de personnel	+ CHF 1.2 mios
Non-dépenses sur les aides et subventions	+ CHF 0.8 mios
Augmentation des attributions aux fonds et fin. spéciaux	- CHF 0.6 mios
Diminution des recettes fiscales	- CHF 1.5 mios
Différences diverses	- CHF 0.3 mios
Variation par rapport au budget	+ CHF 7.1 mios

**Résultat 2011 avant attribution à des fonds de réserves**                    **+ CHF 7.0 mios**

L'évolution par rapport au résultat de l'année précédente est par contre moins favorable. L'amélioration de CHF 2.2 mios est en effet un peu trompeuse : la diminution de l'ensemble des charges n'est attribuable qu'à la réduction des charges de péréquation. Les charges maîtrisables augmentent en effet de 3.3% soit CHF 1.8 mios et ceci malgré une inflation annuelle négative de 0.7 pts. Cette augmentation est due à l'accroissement des charges de personnel, lié à l'augmentation de l'effectif communal, mais aussi à la progression des charges de biens, services et marchandises et des aides et subventions,

Ramenés au taux de 2010, les impôts sur le revenu et la fortune sont stables alors que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés sont en net recul. Globalement, les revenus fiscaux, résultat de variations positives et négatives sont relativement stables.

### Analyse

La commission a passé en revue tant les postes du bilan que ceux du compte de pertes et profits soulevant quelques questions d'ordre général sur les points suivants :

- L'entretien des bâtiments
- La politique salariale
- L'évolution du nombre de contribuables et des défalcatons
- L'attribution aux fonds de réserve
- La dispersion des charges relatives à l'activité de l'Octogone
- Le regroupement et l'utilisation des fonds divers
- Les comparaisons avec les autres communes

Les réponses reçues ont donné satisfaction à la commission.

La commission a également porté un intérêt particulier à l'utilisation du bénéfice et à la dotation des fonds de réserve suivants :

	<u>Attribution</u> <u>2011</u>	<u>Solde fonds</u> <u>au 31.12.2011</u>
Fonds de réserve pour grands travaux	CHF 4.0 mios	CHF 15.9 mios
Fonds de renouvellement du matériel d'exploitation	CHF 0.3 mios	CHF 0.5 mios
Fonds de rénovation des immeubles	CHF 0.1 mios	CHF 6.0 mios
<b>Utilisation du bénéfice</b>	<b>CHF 4.4 mios</b>	<b>CHF 22.4 mios</b>

Elle est convaincue que ces fonds, désormais suffisants, permettent d'envisager les années futures avec une certaine sérénité malgré les gros projets à venir, tels le PALM, la réhabilitation de la STEP, l'aménagement du Centre de Pully ou la rénovation de la piscine.

Le bénéfice n'ayant pas été entièrement attribué à des fonds de réserve, le résultat de l'année 2011 s'élève à CHF 2.6 mios et la fortune communale se monte à CHF 11.5 mios au 31 décembre.

La commission a pris connaissance de l'impact du résultat sur les différents ratios définis pour juger de la qualité financière des collectivités publiques. Ils se sont tous nettement améliorés ces dernières années.

Grâce à une gestion efficace des finances de la commune, la dette a pu être réduite de CHF 14.0 mios au cours de l'année 2011 et se situe à CHF 93.0 mios au 31 décembre. Plusieurs emprunts arrivent à échéance en 2012. Etant donné les liquidités actuellement disponibles, une partie d'entre eux ne devra probablement pas être renouvelée, ce qui aura pour conséquence une nouvelle réduction de la dette communale. En tous les cas, le taux moyen de financement de ces emprunts (4.1%) étant très nettement supérieur aux taux du marché actuels, leur renouvellement devrait se faire à des conditions nettement plus favorables. Les charges d'intérêts devraient par conséquent encore diminuer en 2012.

Finalement, la commission des finances a pris connaissance des comptes 2011 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne sans formuler de commentaires particuliers.

### Perspectives

Depuis 2010, les finances de la commune de Pully semblent avoir atteint un rythme de croisière. L'année 2012 devrait s'inscrire dans cette tendance. Le nombre de taxations traitées par l'administration cantonale s'étant stabilisé, il n'y a plus lieu de s'attendre à de grandes variations au niveau des revenus fiscaux qui devraient rester relativement stables en 2012. Les effets du nouveau système de péréquation, qui ne seront connus qu'au cours de l'été, sont par contre difficiles à anticiper.

Malgré ces quelques incertitudes, les finances de la commune de Pully sont saines et permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Les grands projets stratégiques qui s'annoncent ces prochaines années nécessitent toutefois la poursuite d'une politique de maîtrise des charges.

### Conclusion

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 8-2012, soit :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2011 et de donner décharge aux organes responsables
- d'approuver les comptes 2011 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 20 juin 2012

Pour la commission des finances

Nathalie Jaquerod